



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250210-2025FEVDEL23-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 4 février 2025
Séance du Conseil Municipal : 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Magali LOISEAU donne pouvoir à Véronique BESSE
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Luc SOULARD
Jean-Marie GIRARD donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD
Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Fanny GIRARD
Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 32
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 31

Secrétaire de séance : Joseph LIARD

23- ACQUISITION DE PARCELLES SISES LA GIRARDIÈRE APPARTENANT À M. CÉDRIC NORMAND

Par courrier du 27 novembre 2024, M. Cédric NORMAND a proposé à la ville d'acquérir deux parcelles sises la Girardièrre et cadastrées section C numéros 1092 et 3454 d'une contenance respective de 320 m² et 309 m², soit au total 629 m², lui appartenant et comprenant des arbres fruitiers.

Par courrier du 17 décembre 2024, la ville a émis un avis favorable pour cette acquisition au prix de 150 euros, tenant compte des prix de référence des terres situées en zone naturelle, en sus les frais d'acte à la charge de la ville.

Cette acquisition offrira à la ville l'opportunité d'envisager l'aménagement d'un verger participatif ou associatif, tout en renforçant l'activité agricole actuellement limitée par la fragmentation des parcelles sur le site de la Girardièrre.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette acquisition.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2025,

Vu le courrier de proposition d'achat de M. Cédric NORMAND du 27 novembre 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 28 janvier 2025,

Vu le rapport de Maryvonne GUERIN,

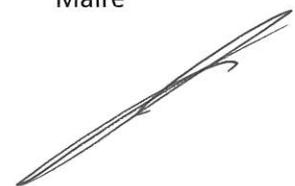
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide l'acquisition des parcelles cadastrées section C numéros 1092 et 3454 d'une contenance respective de 320 m² et 309 m², soit au total 629 m², appartenant à M. Cédric NORMAND moyennant le prix de 150 €, les frais d'acte étant à la charge de la ville,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal.

Joseph LIARD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 FEV. 2025
Publié électroniquement le : 13 FEV. 2025